

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 40 du 13 août 2014

PARTIE PERMANENTE
État-Major des Armées (EMA)

Texte 9

DÉCISION N° 4131/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG
portant abrogation de textes.

Du 4 juillet 2014

DÉCISION N° 4131/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG portant abrogation de textes.

Du 4 juillet 2014

NOR D E F E 1 4 5 1 3 3 5 S

Références :

Décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 (JO n° 174 du 28 juillet 2005, texte n° 3 ; BOC, p. 6245 ; BOEM 120-0.1.3) modifié.

Décret n° 2009-1178 du 5 octobre 2009 (JO n° 231 du 6 octobre 2009, texte n° 19 ; signalé au BOC 42/2009 ; BOEM 105.2.1, 110.2) modifié.

Arrêté du 14 décembre 2009 (JO n° 296 du 22 décembre 2009, texte n° 22 ; signalé au BOC 3/2010 ; BOEM 110.3.2.3, 110.3.3.3, 110.3.4.4, 112.2.3, 113.8, 114.3.3.2, 510.1.1, 510.1.3, 511-0.1.1, 511-0.2.1, 512.1.1, 512.3.2) modifié.

Textes abrogés :

Décision n° 3487/MA/SGA du 22 janvier 1969 (BOC/G, p. 286 ; BOC/SC, 1973, p. 1065 ; BOEM 363-1.1.8, 510.3.1.1) modifiée.

Décision n° 42254/MA/SGA du 3 août 1973 (BOC/G, p. 665 ; BOC/SC, p. 1065 ; BOEM 510.3.1.1) modifiée.

Décision n° 42172/CAB/BX du 17 octobre 1980 (BOC, p. 4218 ; BOEM 540-0.6.2, 686.1, 714-1.1) modifiée.

Décision n° 0-24114-2008/DEF/DCCM/OAG du 15 avril 2008 (BOC N° 20 du 30 mai 2008, texte 18 ; BOEM 113.8, 511-0.1.1).

Décision n° 0-69675-2009/DEF/EMM/ORJ du 23 décembre 2009 (BOC N° 5 du 5 février 2010, texte 32 ; BOEM 113.2, 113.6, 511-0.1.1) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 40 du 13 août 2014, texte 9.

1. Les décisions mentionnées ci-dessous sont abrogées :

- décision n° 3487/MA/SGA du 22 janvier 1969 modifiée, relative à la concentration au sein d'organismes locaux, des opérations de vérification et de transmission des dossiers de pensions et des dossiers connexes concernant les personnels civils, fonctionnaires et ouvriers, des armées de terre et de l'air et des services communs ;

- décision n° 42254/MA/SGA du 3 août 1973 modifiée, relative à la concentration au sein d'organismes locaux, des opérations de vérification et de transmission des dossiers de pension et des dossiers connexes concernant les personnels civils, fonctionnaires et ouvriers réglementés, de la délégation ministérielle pour l'armement ;

- décision n° 42172/CAB/BX du 17 octobre 1980 modifiée, du ministre de la défense relative au conditionnement des produits alimentaires liquides ;

- décision n° 0-24114-2008/DEF/DCCM/OAG du 15 avril 2008 portant constitution du centre des allocations financières de la marine ;

- décision n° 0-69675-2009/DEF/EMM/ORJ du 23 décembre 2009 modifiée, portant rattachement organique du centre des allocations financières de la marine, du centre d'administration marine de la solde et du bureau « famille/invalidité » de la direction du commissariat de la marine de Toulon.

2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général hors classe,
directeur central du service du commissariat des armées,*

Jean-Marc COFFIN.